



**DOSSIER DE COMMISSION
D'ATTRIBUTION
AIDE ALIMENTAIRE AGORAé Lyon 2**



**Gaelis (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants
et Solidaires)**

Université Lumière Lyon 2, Bron

Téléphone: 04 72 44 82 17

Mail: agorae.lyon2@gaelis.fr

**Dossier à déposer à la Maison de l'Étudiant, sur le campus de Bron (1er étage,
bureau U113)**

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à passer nous voir dans
l'AGORAé**

(arrêt de tram Europe Universités T2, en face de la MDE)

État Civil

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __/__/____

Genre : Homme

Femme

Ne souhaite pas répondre

Tel :

Mail :

Nationalité :

Filière, UFR ou composante :

Université ou établissement :

Dossier de renouvellement des droits (entourer la mention): Oui Non

CADRE RESERVE A L'AGORAé

Date de la demande : __/__/____

Numéro client (si renouvellement)

A lire attentivement

Présentation du projet AGORAé

L'AGORAé est un espace d'échanges et de solidarité qui se compose d'un lieu de vie ouvert à tou.te.s et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiant.e.s pour des étudiant.e.s, l'AGORAé est un lieu non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Les origines du projet

Partant du constat d'une dégradation de la vie étudiante, d'un recours à un salariat devenu subi au détriment des études, menant à l'isolement et pouvant avoir pour conséquences un mal-être et l'abandon des études, la FAGE a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité et le conseil à la vie quotidienne : les AGORAé.

Les porteurs de projets

Le porteur local : GAELIS

La Fédération GAELIS (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires) est une fédération qui offre à de nombreuses associations étudiantes un large panel de formations, d'événements de cohésion, et qui permet aux différentes associations d'échanger sur des problématiques étudiantes territoriales.

Le porteur national : la FAGE

La FAGE - Fédération des Associations Générales Etudiantes - est une organisation étudiante représentative, agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble 2 000 associations soit 300 000 étudiants. La FAGE a pour but de garantir l'égalité réelle, c'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

Etre bénéficiaire de l'AGORAé nécessite une adhésion aux principes et valeurs qui la régissent. Ses valeurs sont la solidarité, l'entraide, le respect. Ses principes sont la participation, le soutien et l'implication. Les bénéficiaires s'engagent à participer à la vie de l'AGORAé. Pour être acteur de la solidarité étudiante et faire vivre l'AGORAé, il est important que chacun soit moteur d'une solidarité active : « s'aider soit même... aider les autres ! »

Un projet ? Nous vous accompagnons

L'AGORAé n'a pas pour vocation l'apport d'une simple aide alimentaire, elle est présente pour vous fournir les outils et un accompagnement dans la réalisation de vos projets. Dans l'objectif d'être acteur de l'aide dont vous bénéficiez, il est important de manifester votre intérêt en participant à la vie de l'AGORAé et aux activités proposées.

L'AGORAé existe pour créer du lien social et de la mixité.

Une épicerie solidaire

L'AGORAé propose (après étude et acceptation de votre dossier) l'accès à une épicerie avec des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 10% du prix usuel. Le but est que vous puissiez vous dégager du temps pour vos études, en abaissant votre budget alimentaire. Ce principe n'est pas une forme d'assistantat mais une offre alimentaire participative.

Les horaires de l'épicerie : le lundi de 13H à 16H
le mardi de 15H à 18H
le mercredi de 11H à 14H
le jeudi de 13H à 16H

Note informative : les droits d'accès à l'épicerie **peuvent s'étendre jusqu'à 3 mois**. Vous pouvez déposer un dossier de renouvellement à la fin des droits. Nous réévaluerons votre dossier et votre situation.

L'économie réalisée ?

Un panier de 10€ à l'AGORAé vaut un panier de 90€ en grande surface. Ces économies vous permettent d'axer votre budget sur d'autres domaines que l'alimentation et de réaliser vos projets.

Pour l'AGORAé Lyon 2, il existe un panier unique à 18€ qui correspond à 170€ dans le commerce.

Comment vous investir ?

Toute initiative est la bienvenue, il est important que chacun ait une démarche de participation volontaire dans l'AGORAé. Vous pouvez monter des projets, proposer des services, participer aux animations mises en place.

Pourquoi ne pas devenir bénévole : le projet l'AGORAé demande énormément d'énergie et de besoins humains, ainsi elle fait appel à votre volonté citoyenne. Engagez-vous en faveur des étudiants en difficulté, donnez un peu de votre temps pour participer au fonctionnement de ce lieu unique ! Apportez vos idées et vos compétences au projet AGORAé.

Que se passe-t'il après le dépôt du dossier?

Une fois votre dossier remis à l'un des responsables de l'AGORAé, il sera étudié dans les plus brefs délais, une première fois par nos soins, dans le but d'évaluer le montant de vos droits au maximum jusqu'à 3 mois renouvelable, puis une seconde fois au cours de l'une des commissions d'attribution mensuelles en collaboration avec le Service Social de l'Université de Lyon 2 pour trouver des solutions adaptées à chacun.

Une fois votre dossier validé par la commission, le demandeur recevra un mail d'information dans lequel figurera la durée des droits. Vous serez également informé.e en cas de refus ou d'ajournement.

Afin de garantir l'anonymat des étudiant.e.s remplissant le dossier de Commission d'attribution d'aide alimentaire AGORAé, la première partie (nominative) et la seconde partie(avec le n° de dossier) sont séparés. les justificatifs sont également anonymisés.

Ainsi seule la deuxième piscine (anonyme) est étudiée en commission.

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivants:

L'AGORAé s'engage à:

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciproque, s'engage à:

- Pour le bien de tous, respecter les lieux et les personnes.
 - Être poli, aimable, respectueux des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter aux heures du rendez-vous qu'il aura pris au préalable par le biais du Doodle.
- A ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit.
 - A respecter les quantités allouées à chacun, et à prendre conscience du fait que les bénéficiaires étant nombreux, il est préférable que chacun fasse preuve d'abnégation pour que tous aient accès à une alimentation correcte.

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave et répété au règlement intérieur ci dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire à conserver par l'étudiant

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivants:

L'AGORAé s'engage à:

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciproque, s'engage à:

- Pour le bien de tous, respecter les lieux et les personnes.
 - Être poli, aimable, respectueux des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter aux heures du rendez-vous qu'il aura pris au préalable par le biais du Doodle.
- A ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit.
 - A respecter les quantités allouées à chacun, et à prendre conscience du fait que les bénéficiaires étant nombreux, il est préférable que chacun fasse preuve d'abnégation pour que tous aient accès à une alimentation correcte.

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave et répété au règlement intérieur ci dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire à conserver par l'AGORAé

Situation familiale

Veillez entourer la situation correspondante :

- Célibataire
- Marié.e
- Divorcé.e
- En concubinage
- Pacsé.e
- Autre :

Le cas échéant, nombre d'enfants à charge :

Quel type de logement occupez-vous?

CROUS

Particulier

Domicile parental

Faites-vous une déclaration fiscale indépendante ?

Oui

Non

Dernier montant déclaré :

Exercez-vous régulièrement une activité salariée ?

Oui

Non

Si oui, type de contrat (entourez) : CDI CDD Interim

Début : __/__/____

Fin : __/__/____

Temps de travail :

Composition du foyer :

S'entend comme le foyer du demandeur c'est-à-dire lui/elle, la personne avec qui il/elle est marié.e ou pacsé.e et leurs enfants

Personnes vivant dans le foyer	Age	Lien de parenté	Activité/Scolarité	Observations
1 – Demandeur				
2				
3				

Etudes :

Année Universitaire	Niveau d'études bac + ...	Précisez le nom de l'établissement, la filière, etc.	Résultat admis oui/non	Boursier (oui/non)	Logé.e en résidence universitaire CROUS ?	Déjà bénéficiaire de l'AGORAé ?
2014/2015						
2015/2016						
2016/2017						
2017/2018						
2018/2019						
2019/2020						
2020/2021						

Calcul des ressources par mois

Remplissez le tableau en fonction de votre situation personnelle, toutes les cases ne sont pas forcément à remplir.

RESSOURCES Mensuelles	Montant	CHARGES Mensuelles	Montant
Bourse		Loyer (sans déduction APL ou AL)	
CAF Allocation Logement		Electricité	
Revenus *		Gaz	
Aides familiales **		Eau	
CAF Allocation familiales		Téléphone portable	
Allocation adulte handicapé		Téléphone fixe	
Indemnités de chômage		Internet	
Autres (Si oui, à préciser)		Mutuelle	
		Assurance logement	
		Assurance véhicule	
		Frais de transport ou carburant (seulement pour emploi et études)	
		Taxe d'habitation / impôts sur le revenu	
		Dettes (si remboursement mensuel)	
TOTAL		TOTAL	

Reste à vivre/mois :

Reste à vivre: Le **reste à vivre**, c'est en effet ce qui vous reste chaque mois une fois que vous avez payé vos charges fixes (factures, imports, transport, etc.) et vos mensualités de crédit.

Le calcul de votre reste à vivre est le suivant :

Ressources mensuelles - Charges mensuelles = Reste à vivre mensuel

* Revenus : si vous avez un travail rémunéré

** Aides familiales : cela concerne les aides financières que vous pouvez recevoir d'un membre de votre famille ou entourage. Veuillez joindre une attestation sur l'honneur signée par les personnes qui vous aident financièrement.

**** Le budget alloué aux courses alimentaires n'est pas à prendre en compte.

Pièces à fournir

-Certificat de scolarité

Justificatif de ressources en fonction de votre situation:

- Si vous êtes boursier.e : notification de bourse
- Si vous êtes indemnisé.e par Pôle Emploi : Attestation de Pôle Emploi
- Si vous percevez des prestations de la CAF : Justificatifs CAF
- Si vous occupez un emploi : dernier bulletin de salaire ou contrat de travail

- Si vous avez des frais liés au logement : Attestation sur l'honneur du montant du loyer versé OU bail OU quittance de loyer